

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025 à 19 H

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint Méard de Gurçon sous la présidence de Monsieur Cyril Barde, maire.

Date de la convocation : 8 mars 2025

Membres présents : Cyril Barde, Jocelyne Arsigny, Paul Delhaye, Brigitte Carrier, Gérard Bonnamy, Gilberte Bragagnolo, Jean-Claude Pires, Dominique Lejas, Jean-Pierre Mignon et Aurélie Minaud,

Membres excusés ou absents : Benoît Radin, Laetitia Dubourdy, Maëva Château, Jérémy Costella et Yoan Rivier

Secrétaire de séance : Gilberte Bragagnolo

Ordre du jour :

- Etude et vote des taux des impôts directs locaux
- Etude et vote du budget 2025
- Point sur les différents dossiers en cours
- Questions diverses

### Etude et vote des taux des 4 taxes locales directes :

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller municipal a reçu avec sa convocation l'état de notification 1259 des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices des taxes locales directes pour l'année 2025.

Il explique que l'État a modifié les bases d'imposition comme suit :

	BASES		
	2024	2025	Variation (%)
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	809 791	836 000	3,236514
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	82 452	83 900	1,756173
<i>Taxe d'habitation</i>	275 259	273 800	-0,530046
<i>Contribution foncière des entreprises</i>	51 262	49 100	-4,217549
<b>TOTAL</b>	<b>1 218 764 €</b>	<b>1 242 800 €</b>	<b>1,972162</b>

Compte tenu des besoins budgétaires, le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale des taxes locales directes à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 35,75 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 52,10 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,45 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 17,13 %.

### Etude et vote du budget primitif 2025

Arrivée de Madame Carrier qui s'excuse de son retard.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a reçu avec sa convocation une proposition de budget 2025. Il demande si chacun a pu l'étudier. Il précise que ce budget sera voté au chapitre. Il donne lecture de ce document prévisionnel et en donne les explications.

FONCTIONNEMENT		BUDGET 2024	BUDGET 2025
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 268 409,00</b>	<b>1 502 519,00</b>
011	charges à caractère général	547 063,00	556 599,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	293 700,00	276 400,00
014	Atténuations de produits	25 300,00	24 900,00
023	Virement à la section d'investissement	298 190,00	557 519,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 384,00	8 600,00
65	autres charges de gestion courante	83 110,00	76 280,00
66	Charges financières	3 500,00	2 100,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	162,00	20,00

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 268 409,00</b>	<b>1 502 519,00</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	643 386,98	697 513,82
013	Atténuations de charges	100,02	100,18
70	Produits des services et ventes divers	32 450,00	36 600,00
73	impôts et taxes	5 332,00	18 800,00
731	Impositions directes	307 800,00	403 600,00
74	dotations et participations	243 300,00	314 750,00
75	autres produits de gestion courante	31 000,00	31 105,00
76	Produits financiers	20,00	30,00
77	Produits exceptionnels	5 020,00	20,00

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>BUDGET 2024</b>	<b>BUDGET 2025</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>428 692,70</b>	<b>938 755,00</b>
001	déficit reporté		120 627,66
13	subvention d'investissement	0,00	21 328,00
16	remboursement d'emprunts	58 392,70	45 499,34
204	subvention d'équipement (travaux sde)	0,00	25 400,00
21	immobilisations corporelles	95 000,00	328 700,00
23	immobilisations en cours	275 300,00	397 200,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>834 029,00</b>	<b>938 755,00</b>
1068	Affectation du résultat de fonctionnement	405 336,30	186 520,66
021	virement de la section de fonctionnement	285 490,00	557 519,34
040	dotations aux amortissements	4 800,00	8 600,00
10	fctva et taxe d'aménagement	41 100,00	82 100,00
138	subventions d'investissements	96 800,00	103 515,00
16	caution des logements communaux	502,70	500,00

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce budget 2025.

### **Demande d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public du Syndicat mixte Périgord Numérique :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le syndicat mixte Périgord Numérique. Pour rappel, ce syndicat a engagé la construction d'un réseau de fibre optique 100% public couvrant l'ensemble du territoire de la Dordogne (hors zone AMII). Ce projet d'envergure représente un investissement de plus de 500 millions d'euros.

Il indique que le comité syndical a délibéré pour l'exonération totale de la redevance d'occupation du domaine public pour l'ensemble des infrastructures déployés sur le territoire et ceux jusqu'au retour à l'équilibre de cette opération d'investissement prévu au plus tôt en 2032.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré,

- refuse la proposition d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public au syndicat mixte Périgord Numérique.

- indique que la redevance d'occupation du domaine public lui sera appliquée au même titre qu'aux autres opérateurs utilisant le domaine public communal.

### **Plan communal de sauvegarde :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est obligatoire de rédiger le plan communal de sauvegarde. Il rappelle que chaque conseiller municipal a reçu les informations par mail et qu'une formation est prévue le 25 novembre 2025 par l'Union des Maires.

Il propose d'établir une commission communale chargée de la rédaction de ce document et demande aux conseillers municipaux qui volontaires pour y siéger.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, donne son accord pour la création de cette commission et nomme les membres suivants : Cyril BARDE, Jocelyne ARSIGNY, Paul DELHAYE, Aurélie MINAUD, Gilberte BRAGAGNOLO, Jean-Claude PIREs et Laetitia DUBOURDY.

### **Vérification des installations sportives :**

Monsieur le Maire indique que le prestataire actuel prend sa retraite et cède son entreprise à son fils. Ce dernier a fait un devis au même tarif soit 396 € TTC pour les années 2026 à 2030. Monsieur le maire indique qu'il n'est pas totalement satisfait de la prestation. Le conseil municipal demande au maire de démarcher d'autres entreprises.

### **SMD3 :**

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur Protano, président du SMD3 concernant l'avenir de la déchetterie de Carsac de Gurçon. Il est indiqué qu'aucune décision n'est prise par le syndicat au titre de l'éventuelle fermeture de ces équipements. La déchetterie enregistre une fréquentation de 5291 passages en 2024 et 940 depuis le début de l'année 2025. Monsieur Protano rappelle que la déchetterie mobile apporte un nouveau service de proximité aux usagers et qu'aucune rupture de service ne saurait être envisagée.

### **Journée citoyenne :**

Après discussion et disponibilités de chacun, la journée citoyenne est fixée au samedi 24 mai 2025. Un courrier sera distribué dans chaque boîte aux lettres.

Fin de séance à 20 h 45.

Le Maire,

Cyril Barde

Fait à St Méard de Gurçon, le 18 avril 2025

La secrétaire de séance,

Gilberte Bragagnolo

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN SÉANCE DU 14 AVRIL 2025**

2025-14 : Vote des taux des quatre taxes locales directes

2025-15 : Vote du budget primitif 2025

2025-16 : Refus de l'exonération de la redevance d'Occupation du Domaine Public au Syndicat Mixte Périgord Numérique

2025-17 : Création d'une commission communale Plan Communal de Sauvegarde